

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études

du Collège Marianopolis

Novembre 1999

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études offerts au Collège Marianopolis s'inscrit dans une vaste opération d'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les établissements offrant des programmes menant à un diplôme d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est déroulée conformément aux modalités décrites dans le *Guide spécifique*¹ de la Commission. Le 28 septembre 1998, la Commission a reçu le rapport d'autoévaluation du Collège Marianopolis, dûment adopté par son Conseil d'administration. Un comité d'experts², présidé par un commissaire de la CEEC, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 27 et 28 janvier 1999. À cette occasion, le comité a pu rencontrer la Direction du Collège, le comité d'autoévaluation, les professeurs³ de la formation générale, les coordonnateurs de programmes et une quarantaine d'élèves⁴. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport contient tout d'abord une brève description des principales caractéristiques du Collège Marianopolis. Viennent ensuite un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre, un compte rendu succinct de la démarche d'autoévaluation suivie par le Collège, et une courte description et appréciation, le cas échéant, des aspects de la formation générale examinés au cours de l'opération. Enfin, la Commission présente le diagnostic global qu'elle pose sur la mise en œuvre de la formation générale au Collège Marianopolis.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation des programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Le comité était composé de M. Thierry P. Karsenti, professeur au Département des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Hull, de M^{me} Katharina Lauzon, adjointe au directeur des études au Heritage College et de M^{me} Ninon Saint-Pierre, directrice des études adjointe au Collège dans la Cité de la Villa Sainte-Marcelline. M. Jacques L'Écuyer, président de la Commission, dirigeait les travaux du comité et M^{me} Hélène L'Heureux, agente de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
 3. Dans le présent document, lorsque le contexte s'y prête, le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes.
 4. Il s'agissait d'élèves qui en étaient à leur deuxième année d'études dans l'un ou l'autre des programmes d'études donnés au Collège, mais principalement d'élèves inscrits en Sciences de la nature.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Fondé en 1908 et situé à Montréal dans le quartier Côte-des-Neiges, le Collège Marianopolis est un établissement d'enseignement collégial anglophone privé, agréé aux fins de subventions. Il offre de la formation dans sept programmes d'études préuniversitaires : Sciences de la nature (200.01 et 200.X2), Sciences et musique (200.11), Sciences humaines (300.01, avec et sans administration), Arts (500.01), Musique (500.02), Lettres (600.01) et Histoire et Civilisation (*Liberal Arts*) (700.02).

En 1996-1997, tous les élèves, soit environ 1550 personnes, ont suivi des cours de formation générale. À l'automne 1996, 59 enseignants se partageaient la responsabilité de cette formation, soit 21 enseignants d'Anglais, langue d'enseignement et littérature, 9 enseignants de Français, langue seconde, 20 enseignants de *Humanities* et 9 enseignants d'Éducation physique. Environ la moitié de ces personnes enseignent plus d'une discipline de la formation générale, incluant la formation complémentaire, ou donnent également des cours de formation spécifique.

Le Collège offre des cours complémentaires dans chacun des cinq domaines retenus dans le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC), soit les Arts et l'esthétique, les Langues modernes, la Culture scientifique et technologique, le Langage mathématique et informatique ainsi que les Sciences humaines.

Le projet éducatif du Collège adopté en mai 1991, place l'élève directement au cœur des préoccupations de l'établissement. De façon plus spécifique, le Collège s'engage à favoriser le développement intégral de l'élève et à faire en sorte que celui-ci bénéficie de la meilleure formation possible dans le but d'atteindre l'excellence. Le Collège a en outre identifié quatre habiletés principales qu'il entend développer particulièrement : la communication, l'esprit critique, la conscience sociale et ce que le Collège appelle «valuing» et que l'on pourrait traduire comme l'adhésion à des valeurs. Pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés, le Collège offre des activités d'apprentissage qui favorisent la transdisciplinarité dans un environnement qui se veut dynamique et stimulant.

Pour s'assurer que les élèves suivent leurs cours selon un ordre logique, le Collège a déterminé quatre séquences de formation regroupant chacune un certain nombre de programmes et les élèves appartenant à ces programmes doivent s'y conformer. La grille de cours de formation

générale permet aux élèves d'invertir l'ordre dans lequel ils suivent les cours 102 et 103 en Anglais et en Humanities, mais les cours de formation propre sont toujours suivis en dernier.

Au dire même du Collège, tous les cours de la formation générale ont été conçus pour favoriser l'atteinte des objectifs du projet éducatif. En outre, en formation générale propre, grâce à des efforts d'adaptation et à une structure de gestion souple, les élèves ont le choix de s'inscrire à des cours plus étroitement liés à *l'un ou l'autre* des programmes d'études du Collège ou à des cours qui préparent d'une façon plus générale à la poursuite d'études universitaires, ce qui rappelons-le, est l'objectif principal de tous les programmes d'études offerts au Collège. Cette formule vise également à favoriser la polyvalence des élèves. Il en sera d'ailleurs question de façon plus détaillée plus loin dans le rapport.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Aux fins de l'opération d'évaluation, un comité de coordination a été formé de professeurs de chacune des disciplines de la formation générale, d'un enseignant du programme de Sciences de la nature, d'un professeur représentant à la fois les Sciences humaines et les cours complémentaires ainsi que d'un membre de l'administration représentant le comité aviseur sur les cours complémentaires et les services aux élèves. Une enseignante agissait comme coordonnatrice des travaux du Comité. C'est cette dernière qui a planifié le déroulement de l'opération, établi la marche à suivre pour assurer une collecte de données exhaustive, rédigé le rapport et veillé à son approbation par toutes les instances concernées. Les autres membres du comité de coordination se sont principalement chargés de rassembler la documentation, de voir à ce que le tout soit analysé en département et d'assurer la liaison avec la coordonnatrice. L'opinion des élèves a été recueillie au moyen d'un questionnaire soumis au hasard à 160 d'entre eux. Environ deux tiers des enseignants ont répondu au questionnaire préparé à leur intention. Enfin, un échantillon de plans de cours a été constitué à partir de critères établis par l'ensemble des départements, et pour la formation complémentaire, conformément aux exigences du *Guide spécifique*, les cours des domaines *Art et esthétique* et *Culture scientifique et technologique* ont été retenus aux fins de l'évaluation.

Tout au long de l'opération, de nombreuses réunions d'information et de validation ont eu lieu avec toutes les personnes concernées, afin de recueillir les commentaires, d'apporter des modifications, de dégager les forces et les faiblesses de la mise en œuvre de la formation générale, de préciser les actions à entreprendre et surtout d'obtenir consensus sur la version finale. Au terme de son évaluation, le Collège a adopté un plan d'action et au moment de la visite, la Direction a déposé un état d'avancement des travaux.

La Commission constate que l'opération d'autoévaluation a suscité la participation intensive de toutes les personnes concernées et a donné lieu à une analyse approfondie de la mise en œuvre de la formation générale. La documentation rassemblée a en effet été soigneusement examinée, ce qui a permis de dégager des pistes de solution aux problèmes décelés. Le rapport produit à la suite de l'autoévaluation a été rédigé de façon claire et précise, avec un souci évident de transparence.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages, les épreuves synthèses de programmes.

La cohérence de la formation

Les enseignants de chaque discipline de la formation générale, y compris ceux de la formation complémentaire, ont examiné de quelle façon le projet éducatif du Collège influençait leur enseignement. Au terme de cet examen, ils ont démontré clairement à quel point l'objectif de développer les quatre principales habiletés ciblées dans le projet était omniprésent dans toutes leurs interventions éducatives. Ces efforts concertés, qui au dire du Collège orientent également les actions dans les cours de formation spécifique, assurent une grande cohérence entre les disciplines. En outre, le Collège a adopté une stratégie en vertu de laquelle, chaque session, un groupe d'enseignants se réunit pour déterminer de quelle façon ils peuvent intensifier leurs actions afin de maximiser le développement de ces habiletés fondamentales. Au cours de la période visée par l'évaluation, la formule était à l'essai, mais elle s'est précisée depuis et une instance a été désignée pour coordonner les interventions. À l'occasion de la visite, la Commission a pu constater que l'ensemble de la communauté collégiale adhère de façon exceptionnelle au projet éducatif du Collège et qu'elle met tout en œuvre pour le concrétiser.

Pour ce qui est de l'adaptation des cours de la formation propre, le Collège a développé une formule intéressante qui favorise à la fois l'atteinte des objectifs éducatifs du Collège et ceux des programmes d'études, dans le respect des objectifs et des standards ministériels. Concrètement, cette formule se traduit comme suit. En Anglais, langue d'enseignement et littérature, trois familles de programmes ont été constituées et pour chacune d'elles, des cours ont été spécifiquement créés. Par exemple, le cours *Writing for the Sciences* s'adresse aux élèves de *Sciences de la nature* et le cours *Creative writing* a été conçu pour les élèves d'*Arts*

et de *Langue et littérature*. Parallèlement à cela, d'autres cours, davantage conçus dans une approche de formation préparatoire à l'université, sont également offerts comme cours propres. C'est le cas du cours *Critical Writing*. Pour les cours de Humanities, bien que le Collège n'ait pas constitué de familles de programmes, les enseignants ont eux aussi élaboré des cours développant des habiletés génériques et d'autres plus spécifiquement conçus en lien avec les programmes d'études. C'est le cas du cours *Medical Ethics*, qui s'adresse plus particulièrement aux élèves de *Sciences de la nature* ou du cours *Ethics and Democracy* à l'intention des élèves de *Sciences humaines*.

En Français, les élèves sont répartis dans quatre niveaux à la suite d'un test de classement. Les élèves des deux niveaux les plus avancés ont la possibilité de s'inscrire à des cours plus particulièrement adaptés à leur programme d'études, comme les cours *Français des sciences* ou *Français des affaires*, ou à d'autres davantage axés sur la culture générale, comme le cours *Essais contemporains*. Quant aux élèves des deux autres niveaux, la formation qui leur est offerte a pour but d'augmenter leur habileté à communiquer en français sur des sujets d'intérêt général en vue de leurs études universitaires.

Un vaste choix de cours complémentaires est offert aux élèves dans les cinq domaines prévus au RREC. Pour y arriver, le Collège a choisi notamment d'accorder un double statut à ses cours de concentration. Un numéro de code différent est toutefois attribué au cours dans le relevé de notes de l'élève. Le Collège a également conçu des cours purement complémentaires, mais ils sont peu nombreux. Cette offre de cours permet, comme le veut le RREC, d'assurer équilibre et complémentarité par rapport à la formation spécifique.

La Commission souligne que le Collège Marianopolis offre à ses élèves, comme complément de formation, la possibilité de s'inscrire à des «certificats d'études» portant sur différents sujets (le droit, le tiers-monde, etc.) liés à leur champ de formation. Ces certificats sont composés de cinq cours (de formation générale ou spécifique) dont quatre doivent être liés à trois disciplines de formation différentes. La participation à ces certificats est tout à fait libre, mais bon an mal an, environ 200 élèves s'y inscrivent. Ils voient alors leur horaire adapté en conséquence. Environ le tiers de ces élèves terminent leur certificat, mais plusieurs de ceux qui ne le terminent pas continuent de participer de façon sporadique aux cours ou aux activités qui sont organisées en marge de ces programmes. Fait remarquable, le travail entourant l'organisation de cette formation est effectué bénévolement par les enseignants qui donnent ces cours.

Les méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques sont variées et destinées à amener l'élève à prendre une part active à sa formation. Certaines sont particulièrement originales et stimulantes. Citons par exemple en Anglais, les présentations orales en classe qui se déroulent dans un contexte recréant un véritable milieu de travail : l'élève présente son travail, reçoit les commentaires de l'enseignant et de ses pairs, apporte des corrections et soumet le tout de nouveau. En Français, les entrevues individuelles avec les moniteurs de langue ainsi que les sorties au théâtre et dans les musées permettent à l'élève d'améliorer sa maîtrise de la langue seconde tout en développant ses connaissances de la culture francophone. Dans les cours de Humanities, on note surtout l'organisation de débats. En Éducation physique, l'utilisation de la caméra vidéo permet à l'élève de corriger ou d'améliorer sa technique. Enfin, dans les cours complémentaires, soulignons la présence de conférenciers invités, les présentations audiovisuelles et les exercices en laboratoires. Dans l'analyse que le Collège a faite des méthodes pédagogiques, il a démontré que celles-ci permettent non seulement d'atteindre les objectifs d'un cours en particulier, mais qu'elles contribuent également à développer les habiletés propres à une autre discipline, accentuant ainsi la cohérence de la formation. En formation propre, étant donné la formule retenue, le choix des méthodes pédagogiques est basé sur le fait que le cours est axé sur le développement d'habiletés préparatoires à la poursuite d'études universitaires ou qu'il est plus spécifiquement lié au programme de formation.

Les réponses au questionnaire du Collège révèlent que 85 % des élèves apprécient les méthodes pédagogiques utilisées par leurs enseignants et que 86 % d'entre eux estiment qu'elles contribuent à leur apprentissage. Les élèves rencontrés ont quant à eux mentionné que les enseignants savaient rendre leurs cours intéressants.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

En se basant sur les plans de cours analysés, le Collège a établi la liste des activités d'apprentissage et décrit clairement de quelle façon chacune d'elles contribuait à l'atteinte des objectifs des cours. Dans toutes les disciplines, les plans de cours sont approuvés par une instance, généralement le département, qui s'assure alors de la pertinence des travaux et de l'équivalence de la charge de travail. En outre, les enseignants de Français, d'Anglais et d'Éducation physique se sont dotés de plans cadres et chacun des départements a adopté des règles particulières qui contribuent à garantir le respect de ces éléments (par exemple, en Anglais, une proportion de la note finale doit obligatoirement porter sur des travaux écrits). Au regard des cours de la formation complémentaire, dès l'implantation du renouveau, l'équipe de gestion scolaire (Academic Management Team) avait été chargée de prendre toutes

les décisions et de faire toutes les vérifications appropriées. Toutefois, en avril 1997, le Collège a créé un tout nouveau comité qui assume dorénavant ces fonctions. Ce comité s'apprête à entreprendre la révision des plans de cours, en s'attardant plus particulièrement à ces aspects.

Selon le sondage du Collège, 83 % des élèves estiment que les travaux contribuent à leurs apprentissages. Les élèves rencontrés ont quant à eux mentionné que la charge de travail était sensiblement équivalente pour un même cours donné par des enseignants différents.

L'évaluation des apprentissages

Le respect des règles de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) est assuré par l'existence de mécanismes de vérification dans chacun des départements et par l'existence de plans cadres. En outre, en Anglais et en Éducation physique, les enseignants ont développé des grilles communes d'évaluation. Dans son rapport, le Collège a démontré l'existence de liens entre les modes et instruments d'évaluation retenus pour chacune des disciplines et les objectifs ministériels à atteindre. La Commission convient que ces liens existent généralement.

La Commission a procédé à l'analyse détaillée de quatre plans de cours : l'ensemble 1 en Éducation physique, l'ensemble 2 en Français, langue seconde et en Humanités et enfin, l'ensemble 3 en Anglais, langue d'enseignement et littérature. En Français, en Anglais et en Humanités, les plans de cours sont complets. Chacun des objectifs des cours fait l'objet d'une évaluation, les modes d'évaluation sont adéquats et le niveau de difficulté correspond aux standards. En Anglais, langue d'enseignement et littérature, ainsi qu'en Français, un examen final permet de vérifier le degré d'atteinte de l'objectif général du cours. Pour Humanités, malgré l'absence d'un examen final exhaustif, les élèves ont largement la chance de démontrer leur maîtrise des connaissances acquises par la nature des autres évaluations. En Éducation physique toutefois, des lacunes sont constatées. Le plan de cours analysé est incomplet. Le premier objectif (*Établir une relation entre son mode de vie et sa santé*) n'est pratiquement pas évalué. Cinquante pour cent de la note provient d'évaluations dites formatives dont plusieurs n'ont aucun lien avec les trois objectifs du cours. Étant donné la confusion qui règne entre les fonctions sommatives et formatives de l'évaluation dans cette discipline, la Commission n'est pas convaincue que les examens permettent la vérification de la maîtrise des compétences prévues.

Par ailleurs, un examen de l'ensemble des plans de cours amène la Commission à s'interroger sur la précision des instruments d'évaluation retenus dans les différentes disciplines. Par

exemple, dans certains cours, la note globale est attribuée sur la base de seulement trois examens alors que dans d'autres cas, les élèves sont soumis à onze types d'évaluations. En outre, dans certains cas, l'examen final ne compte que pour 10 % de la note totale. Il est par conséquent difficile de savoir si les élèves atteignent réellement les objectifs de formation. Cela sans compter le fait que dans presque tous les cours, des notes atteignant parfois 30 % du total des points sont attribuées pour ce que les enseignants appellent *Attendance* ou *Participation*. À cet égard, la visite a permis d'apprendre qu'en réalité ce n'est pas la présence en classe qui est notée, mais plutôt la participation qu'on évalue de différentes façons, notamment par les travaux d'équipe. Quoi qu'il en soit, ces notions méritent d'être précisées, dans la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* du Collège ou dans les plans de cours. Par ailleurs, même si tous les enseignants affirment accorder une attention particulière à la qualité de l'anglais, la Commission note l'absence de balises concernant l'évaluation de l'anglais écrit qui prend ici toute son importance étant donné la présence d'un grand nombre d'élèves allophones et francophones. Enfin, bien que des évaluations formatives soient prévues, la Commission a constaté que cette notion d'évaluation n'a pas la même signification pour tous les enseignants.

En conséquence, la Commission recommande au Collège de clarifier et de resserrer ses pratiques d'évaluation et, au besoin, de réviser sa PIEA.

Par ailleurs, les élèves interrogés par le Collège sont satisfaits de l'information contenue dans les plans de cours. La grande majorité d'entre eux estiment que les activités d'évaluation couvrent bien la matière vue dans les cours et que les notes reflètent bien la quantité de travail demandée. En Humanités, en Anglais et en Éducation physique, ils souhaiteraient toutefois avoir plus de détails sur les critères de correction. Dans toutes les disciplines, ils sont satisfaits des commentaires formulés sur leurs travaux mais souhaiteraient que leurs copies d'examens soient plus explicites.

Les épreuves synthèses de programmes

En 1996-1997, les travaux d'élaboration des épreuves synthèses de programmes étaient peu avancés. Des versions expérimentales avaient été mises à l'essai, mais le tout n'était pas entièrement satisfaisant. En outre, la participation des enseignants de formation générale n'avait pas été sollicitée, et seules les compétences en Anglais et en Humanités étaient officieusement prises en considération. La visite a toutefois permis de constater que depuis ce temps, la situation a évolué et que les travaux vont bon train. Tout d'abord, pour chaque programme, un profil de sortie a été ou sera élaboré sous peu. Un profil du diplômé du Collège et un profil de sortie en formation générale sont également en voie d'élaboration. De

plus, dans chaque programme, les enseignants ont continué à explorer différentes avenues pour déterminer la forme que devra prendre l'épreuve synthèse et pour trouver la façon d'y intégrer les compétences de formation générale. À cette fin, des contacts ont commencé à être établis entre les représentants des programmes et les enseignants de formation générale. L'opération d'autoévaluation a d'ailleurs constitué une excellente occasion pour eux d'en discuter plus officiellement et a permis plus particulièrement aux enseignants de formation générale, de constater l'importance de leur participation. Les enseignants rencontrés ont toutefois mentionné que beaucoup de questions restent en suspens, notamment au regard du contexte dans lequel l'épreuve doit être réalisée, de son approbation et des responsabilités d'évaluation. Afin de guider les enseignants, le Collège entend produire un document qui contiendra toute l'information pertinente et permettra de s'assurer que les épreuves sont comparables. Le Collège prévoit également établir des contacts avec d'autres collèges pour s'informer des expériences qui s'y déroulent. En conséquence, la Commission *suggère* au Collège de développer les outils qui pourraient guider le déroulement des travaux d'élaboration de l'épreuve synthèse et de prendre les moyens pour s'assurer que les enseignants de formation générale soient associés à ces travaux.

* * *

La Commission constate qu'au Collège Marianopolis, l'ensemble de la communauté collégiale adhère totalement au projet éducatif de l'établissement qui est intégré de façon exceptionnelle à toutes les activités d'apprentissage. Celles-ci sont d'ailleurs conçues dans une perspective de développement interdisciplinaire qui contribue à assurer la cohérence de la formation. Le fait que la moitié des enseignants de formation générale enseignent plus d'une discipline et donnent également des cours de formation spécifique n'est certes pas étranger à cette situation. En outre, le Collège a réussi à développer une formule particulièrement intéressante en vertu de laquelle, en formation générale propre, tout en respectant les objectifs ministériels, les élèves ont le choix de s'inscrire à des cours plus spécifiquement conçus en fonction de leur programme d'études ou à d'autres destinés à mieux les préparer à la poursuite d'études universitaires. Par ailleurs, bien que la Commission ne doute pas que les élèves atteignent les objectifs de formation, elle estime que les plans de cours, et au besoin la PIEA, devront être revus afin que les stratégies d'évaluation reflètent mieux cette atteinte. Enfin, la Commission constate que les travaux d'élaboration de l'épreuve synthèse vont bon train mais que le Collège devrait veiller à y associer plus étroitement les enseignants de la formation générale afin que les compétences que celle-ci contribue à développer y soient intégrées.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

Afin de maintenir la compétence et la motivation de ses enseignants, le Collège Marianopolis s'est donné différentes politiques, et plus particulièrement une Politique d'évaluation en vertu de laquelle tous les enseignants sont évalués par les élèves tous les trois trimestres. De plus, chaque année, les enseignants doivent faire leur propre autoévaluation. Cette procédure est bien acceptée par ceux-ci qui en apprécient l'aspect formatif. Par ailleurs, le Collège a créé un poste de responsable du perfectionnement. Il en a confié la responsabilité à un de ses professeurs qui occupe cette fonction à mi-temps. Son rôle consiste surtout à informer les enseignants des activités de perfectionnement offertes et du soutien financier disponible. Il doit également identifier les besoins de perfectionnement, notamment à partir des évaluations des élèves, et s'il y a lieu, apporter un soutien individuel aux enseignants. Selon le rapport, on constate qu'en 1996-1997, les enseignants ont surtout pris part à des activités de perfectionnement intra-muros. Six des treize activités organisées étaient plus particulièrement liées à la mise en œuvre de la formation générale. Les réponses des enseignants au questionnaire du Collège ont révélé qu'ils étaient satisfaits de ces activités. Ils ont également fait part de nombreuses suggestions qui amèneront le Collège à être encore plus dynamique sur cette question. Quant aux enseignants rencontrés, ils ont affirmé se sentir appuyés par la Direction au regard du perfectionnement. Étant donné l'augmentation du nombre d'élèves dont la langue maternelle n'est pas l'anglais, ils souhaiteraient recevoir du soutien qui leur permettrait d'adapter leur approche avec eux et ont également exprimé des besoins au regard de l'informatique. Par ailleurs, en 1996-1997, dix-neuf enseignants de la formation générale ont profité de la Politique du Collège en matière de congé sabbatique pour poursuivre des travaux de recherche. Un certain nombre de ces recherches portaient sur les méthodes pédagogiques et d'autres étaient davantage orientées sur une discipline en particulier.

À l'occasion de la visite, la Commission a pu constater que l'équipe enseignante était extrêmement dynamique et qu'il régnait dans le Collège une ambiance particulièrement stimulante. Les élèves rencontrés ont souligné la grande disponibilité de leurs enseignants et surtout leur ouverture d'esprit.

Le Collège Marianopolis possède des ressources matérielles de qualité. Les installations sportives sont remarquables. Quant aux ressources documentaires, qu'il s'agisse de volumes, de périodiques, de cédéroms, etc., elles sont variées et en quantité suffisante. La bibliothèque dispose de matériel à la fine pointe de la technologie permettant aux élèves d'avoir accès à Internet ainsi qu'aux bibliothèques universitaires par le site Web du Collège. Le personnel exploite d'ailleurs le système au maximum afin d'offrir le meilleur service possible aux élèves. Il a d'ailleurs conçu une activité d'initiation à la recherche documentaire à leur intention. Enfin, le Collège dispose d'un laboratoire de langues et de laboratoires informatiques bien équipés. En raison des plus récents investissements du Collège, les élèves ont désormais accès à 75 ordinateurs Pentium. Par ailleurs, afin de satisfaire à l'accroissement de la demande en période d'examens, les heures d'accès à la bibliothèque et aux laboratoires sont augmentées au cours des dernières semaines de chaque trimestre.

Les élèves sont généralement satisfaits des ressources à leur disposition. Ils souhaiteraient toutefois avoir accès à un plus grand nombre de postes de travail au laboratoire de langues et expriment un peu d'insatisfaction au regard du nombre d'ordinateurs à leur usage dans les cours où ceux-ci sont requis. Quant aux enseignants, ils estiment disposer du matériel approprié pour donner une formation de qualité. Ils aimeraient cependant que le matériel audiovisuel disponible dans les classes soit de conception plus récente. Dans son plan d'action, le Collège s'est engagé à remédier aux problèmes soulevés.

La gestion

Le Collège s'est donné une structure de gestion simple et souple. Le rôle et les responsabilités de chacune des instances sont bien définis. Afin d'assurer le succès de l'implantation du renouveau, toutes ces instances ont pris part à de nombreuses rencontres individuelles ou en groupes, et même avec des représentants d'autres collèges, pour permettre à l'ensemble des intervenants d'échanger de l'information, de s'approprier les devis, de discuter des actions à entreprendre, etc. Le fait que la structure départementale rassemble plusieurs disciplines et que les enseignants échangent souvent entre eux de façon informelle a également contribué à faciliter l'implantation. Jusqu'à ce jour, afin d'établir des liens entre la formation générale et la formation spécifique, le Collège avait choisi d'adapter les structures existantes et de leur conférer des responsabilités additionnelles. Il en est résulté un alourdissement de la charge de travail de certaines personnes et des chevauchements de tâches. Dans son rapport, le Collège affirmait poursuivre sa réflexion sur le sujet. À cet égard, au moment de la visite de la Commission, la Direction de l'établissement a déposé un projet devant faciliter et officialiser les échanges sans toutefois surcharger les responsables. La Commission invite donc le Collège à donner suite à son projet. Elle estime d'ailleurs que ce nouveau mode de fonctionnement

devrait améliorer la satisfaction des enseignants de formation générale relativement à la circulation de l'information.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

Les taux de réussite aux cours sont exceptionnellement élevés. Dans toutes les disciplines, ils sont nettement supérieurs aux taux de l'ensemble des collèges, l'écart atteignant souvent 20 points de pourcentage. Pour ce qui est des taux de réussite à l'épreuve uniforme d'anglais, ils sont des plus éloquents : ils étaient respectivement de 98,9 % et de 96,5 % en mai 1997 et mai 1998 comparativement à 94,2 % et 91,8 % dans l'ensemble du réseau pour les mêmes dates. Cela est particulièrement remarquable, car l'anglais est la langue seconde de 47 % des élèves.

L'analyse du cheminement scolaire des élèves admis en 1994 révèle un taux de réinscription au troisième trimestre très élevé, soit 84,6 %. Quant aux taux de diplomation dans la durée prévue, ils sont remarquables. En effet, toujours en 1994, en Sciences de la nature, 81 % des élèves ont obtenu leur diplôme dans la durée prévue par rapport à 36 % dans le réseau public et 56 % dans le réseau privé. En Sciences humaines, ces taux étaient respectivement de 68 %, 23 % et 41 %. Les exigences élevées d'admission concernant la moyenne au secondaire ne sont certes pas étrangères à cette situation. En effet, à titre d'exemple, mentionnons que pour être admis au Collège au programme *Sciences de la nature*, les élèves doivent avoir une moyenne au secondaire d'au moins 83 % et d'au moins 73 % pour le programme de *Sciences humaines*. On constate par ailleurs que les élèves qui n'obtiennent pas leur diplôme dans la durée prévue doivent à la fois compléter des cours de formation spécifique et de formation générale⁵. La formation générale seule n'a donc pas d'incidence sur les taux de diplomation. Enfin, le Collège souligne dans son rapport qu'une enquête auprès des diplômés de 1997 a

5. En 1994, tous programmes confondus, 8,2 % des élèves n'avaient pas terminé tous leurs cours de formation générale et de formation spécifique pour pouvoir obtenir leur diplôme et 11,32 % des élèves n'avaient pas terminé tous leurs cours de formation spécifique. Seulement 1,26 % des élèves n'avaient pas terminé tous leurs cours de formation générale.

révéle que 98 % d'entre eux poursuivent des études à l'université, et que dans 93,9 % des cas, ils étudient à l'établissement qui représentait leur premier choix.

L'encadrement des élèves

Différentes mesures d'encadrement sont offertes aux élèves du Collège Marianopolis. Ces mesures sont de trois ordres : pédagogique, psychologique et linguistique. À titre d'exemple, soulignons qu'une attention particulière est accordée au cheminement scolaire des nouveaux élèves. Si un problème est décelé, les enseignants interviennent directement ou encore ils dirigent l'élève auprès de l'autorité compétente. Par ailleurs, lorsque des problèmes d'ordre psychologique susceptibles de nuire à la poursuite des études sont détectés chez un élève, celui-ci est invité à rencontrer un conseiller ayant la compétence pour l'aider. Enfin, les élèves inscrits au cours Français 104 bénéficient d'un monitorat obligatoire d'une durée de trente minutes par semaine.

D'autres mesures de soutien sont également offertes aux élèves. Afin de favoriser la transition secondaire-collégial, la Direction fait des efforts pour que les grilles horaires des élèves, principalement ceux de première année, ne prévoient pas des journées de classe trop chargées. Un soutien particulier est accordé pour maximiser les chances de réussite tant en Français qu'en Anglais : tests de classement, cours d'appoint l'été en Anglais pour les élèves trop faibles, centre d'aide en français et en anglais. En matière d'évaluation, certains enseignants acceptent de corriger des brouillons afin de mieux guider leurs élèves dans leurs travaux. Des dispositions sont également prévues pour répartir les examens de fin de trimestre et ainsi éviter de créer une pression indue sur les élèves. Somme toute, à tous les niveaux, des efforts sont consentis pour favoriser la réussite des élèves.

Le Comité de vie étudiante apporte également sa contribution à la qualité des apprentissages et oriente chaque année ses efforts sur un sujet en particulier. En 1996-1997, huit sessions de formation en anglais ont été organisées à l'intention des élèves allophones et francophones. En outre, des ateliers portant sur la gestion du temps et la préparation aux examens sont également offerts régulièrement. Enfin, les élèves disposent d'un petit centre d'information scolaire et professionnelle où ils peuvent consulter les annuaires des universités en vue de leur inscription.

Dans leurs réponses au sondage du Collège, les élèves se sont dits satisfaits des mesures d'aide à leur disposition. Quant aux élèves rencontrés, de toute évidence, leur formation leur a permis de développer leurs habiletés de communication et leur esprit critique et elle a contribué à entretenir leur désir de se dépasser. Leur satisfaction au regard de la formation reçue et leur respect pour leurs enseignants étaient manifestes.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la formation générale donnée au Collège Marianopolis est de qualité.

Cette qualité est d'abord et avant tout attribuable à l'équipe éducative, personnel de Direction et enseignants, qui est particulièrement attentive aux besoins des élèves et fait preuve de dévouement et d'ouverture d'esprit. Elle repose également sur l'adhésion de l'ensemble de la communauté collégiale au projet éducatif, sur une offre de formation particulièrement cohérente et sur des activités d'apprentissage originales et complémentaires. Les méthodes pédagogiques utilisées au Collège sont variées et stimulantes. En outre, le Collège dispose de ressources matérielles adéquates et à la fine pointe de la technologie, pour ce qui est du matériel informatique. Enfin, il faut souligner les exceptionnels taux de réussite et de diplomation obtenus par les élèves du Collège ainsi que les nombreuses mesures de soutien et d'encadrement dont ils bénéficient.

La Commission estime toutefois que le Collège devra revoir un aspect de la mise en œuvre de la formation générale et, en conséquence, elle lui fait une recommandation à l'effet de clarifier et de resserrer les pratiques d'évaluation en vigueur et, au besoin, de réviser sa PIEA.

La Commission formule une suggestion concernant la préparation de documents destinés à soutenir les enseignants dans leurs travaux d'élaboration des épreuves synthèses et la participation des enseignants de formation générale à ces travaux. Elle invite également le Collège à trouver des moyens pour permettre aux élèves d'obtenir le plus souvent possible les cours de leur choix en formation propre et complémentaire et à donner suite à son projet de se doter d'une instance qui favorisera les échanges entre enseignants de formation générale et de formation spécifique.

Les suites de l'évaluation

Le Collège reconnaît la justesse et le caractère exhaustif de l'évaluation de la composante de la formation générale. L'établissement a accueilli favorablement les diverses pistes d'amélioration identifiées par la Commission et il est à mettre en place des mesures visant à les concrétiser. Le Collège a ainsi informé la Commission des actions réalisées, entreprises ou envisagées pour répondre aux recommandations, aux suggestions et aux commentaires qui lui ont été adressés.

L'autoévaluation a sensibilisé le Collège au fait que les plans de cours n'indiquaient pas toujours de manière explicite les liens de cohérence qui existent entre les instruments d'évaluation et les objectifs des cours. Depuis la visite de la Commission, différents départements ont commencé un processus de révision de ces liens de cohérence.

Le Département d'anglais a mis en place différents sous-comités pour réviser les cours. Des plans cadres renfermant les informations requises ont été adoptés pour chacun des cours. Les plans de cours individuels sont examinés en fonction de leur conformité au modèle. Les plans de cours comporteront désormais les critères d'évaluation. La séquence de cours a été améliorée et un profil du diplômé a été élaboré pour chacun de ces cours.

Le Curriculum Committee de Humanities s'assurera qu'aucun point ne soit attribué en raison de la seule présence en classe. La participation ne sera considérée dans les évaluations que si elle correspond explicitement aux objectifs et standards du cours; de plus, le maximum qui peut être accordé à cette dimension de l'évaluation est de 10 %.

Le Département d'éducation physique travaille à renouveler ses plans de cours pour le trimestre d'automne 1999. Les nouveaux plans, conformes aux devis ministériels, vont spécifier la relation qui existe entre les compétences, les éléments de compétence et les standards d'évaluation. La terminologie relative à l'évaluation (formative, sommative) des apprentissages sera clarifiée.

L'Academic Council a adopté un modèle de plan de cours pour l'ensemble des cours. Le Collège a commencé la révision de sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, notamment en ce qui a trait à la spécification des instruments de mesure, leur lien aux objectifs ministériels et les critères utilisés.

En réponse à la suggestion de la Commission de développer les outils qui pourraient guider le déroulement des travaux d'élaboration de l'épreuve synthèse et de prendre les moyens pour s'assurer que les enseignants de formation générale soient associés à ces travaux, le Collège a mis en place un comité composé de représentants de chacun des programmes et de chacune des disciplines de la formation générale pour examiner cette question. La première tâche de ce comité sera de recueillir l'information pertinente et de développer des stratégies pour assurer que les épreuves synthèses reflètent les objectifs des programmes et ceux de la formation générale. Ce Comité formulera des directives pour assurer que les différentes épreuves synthèses soient comparables. Ces directives, une fois révisées par l'Academic Council, seront traduites en énoncé de politique pour le Collège. Par ailleurs, des ateliers ont été suivis sur les moyens de favoriser la concertation entre les programmes et la formation générale.

Le Collège a pris des mesures visant à permettre aux élèves d'obtenir le plus souvent possible les cours de leur choix en formation propre et complémentaire. Les membres de l'Academic Council, le Comité de coordination de la formation générale et l'équipe de gestion pédagogique sont à réviser les options quant à la structure des programmes.

La Commission estime que les actions réalisées, entreprises et envisagées par le Collège contribueront à améliorer la qualité de la mise en œuvre de la formation générale. Elle souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur les suites que le Collège aura données aux recommandations qui lui sont adressées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président